



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 023 - 04 – 2022 - Direction Générale des Services
Direction des Ressources Humaines

CREATION D'EMPLOIS

(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines,
qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le **28 AVR. 2022**

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de **39**,

Présents 29
Représentés 08
Excusés 0
Absents 2
Total des votes 37

Le Maire

P. SELLY



L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Patrice BOULEVART

Considérant que conformément à l'Article L313-1 du Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois afin de permettre l'évolution de l'administration municipale avec une meilleure organisation des services municipaux et de permettre des reclassements,

Considérant que les crédits nécessaires à chaque emploi doivent être inscrits budgétairement,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder à la création des emplois suivants :

<i>Nombres Emplois</i>	<i>Libellé Emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail</i>
1	Agent de médiathèque section jeunesse	C ou équivalent	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Temps non complet
1	Agent de bibliothèque	C ou équivalent	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Temps complet
2	Agent d'accueil	C ou équivalent	Administrative	Adjoint Administratif	Temps non complet
1	Technicien conseil étude électricité	B ou équivalent	Technique	Technicien	Temps complet
1	Infographiste	B ou équivalent	Technique	Technicien	Temps complet
1	Maître-nageur sauveteur	C ou équivalent	Sportive	Opérateur des APS qualifié	Temps complet

** Dans le cadre d'une déclaration de vacance d'emplois, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'Article L332-8 du Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022.*

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire

Patrice SELLY

